



REVUE DE PRESSE DU 27/11/2016

- 1- Le président de la commission des finances et du budget de l'Assemblée populaire nationale (APN), Mahjoub Bedda, a affirmé samedi à Alger, que les recettes des taxes incluses par la commission dans la loi de Finances 2017 avoisinaient les 20 milliards de DA, réitérant le soutien du parlement au Gouvernement à la lumière du contexte économique actuel. La commission des finances et du budget de l'APN a introduit des amendements au projet de loi de Finances 2017, qui touchent essentiellement l'augmentation des taxes pour les utilisateurs du cellulaire, la carte pré-payée et les pneus de véhicules (lourds et légers) en appui aux ressources du trésor public, des communes et de la Caisse nationale de solidarité nationale.
- 2- La compagnie nationale des hydrocarbures Sonatrach et le groupe italien Eni ont signé à Rome plusieurs accords de coopération dans diverses branches énergétiques, a indiqué samedi un communiqué de Sonatrach. Ces accords "s'inscrivent dans le cadre du renforcement du partenariat historique entre les deux sociétés et qui viennent consolider les relations de long terme dans l'activité Amont (upstream) et dans la commercialisation du gaz naturel et du gaz naturel liquéfié GNL", souligne la même source.
- 3- Deux ans après son inauguration le 10 novembre 2014, l'usine Renault Algérie Production enregistre un taux d'intégration de 30 % et un travail en collaboration avec cinq fournisseurs locaux "incluant des pièces majeures telles que les sièges et les câblages", affirme l'entreprise dans un communiqué publié hier. Installée à Oued-Tlétat, près d'Oran, Renault production emploie désormais "plus de 800 collaborateurs" et indique avoir créé plus de 3.000 emplois indirects. En l'espace de deux ans "55.000 véhicules" sont sortis de l'usine, qui a enregistré "un doublement de sa capacité".



- 4- Les travaux de réalisation d'une usine de montage de véhicules de la marque allemande Volkswagen seront prochainement lancés dans la zone industrielle de Sidi Khatab (wilaya de Relizane), a-t-on appris auprès de la direction locale de l'Industrie et des mines. Une assiette foncière de 150 hectares a été dégagée dans ce site, situé à 20 kms au nord du chef-lieu de wilaya, pour abriter ce projet, le premier du genre pour cette marque à l'échelle nationale et africaine. Un protocole d'accord sera signé dans les prochains jours entre le groupe allemand Volkswagen et le groupe algérien Sovac pour la mise sur pied de ce projet qui nécessite un investissement dépassant les 20 milliards de DA, a-t-on ajouté de même source.

- 5- L'intersyndicale regroupant les syndicats autonomes des différents secteurs de la Fonction publique a réaffirmé, samedi à Alger, sa position concernant l'annulation du projet de loi relatif à la retraite. Lors d'une conférence de presse, les 12 syndicats autonomes représentant les secteurs de l'Education, la Santé, l'administration publique et les travailleurs de Sonelgaz, ont réaffirmé leur attachement à l'organisation, dimanche, d'un sit-in "pacifique" devant le siège de l'Assemblée populaire nationale (APN), parallèlement à la présentation dudit projet de loi devant l'APN-pour exprimer leur position qui rejette le projet de loi amendement et complétant la loi 83-12 du 2 juillet 1983 relative à la retraite.

- 6- A partir du 22 mars 2017, Air Algérie proposera une nouvelle ligne internationale, Annaba-Tunis. Le vol AH4008/4009 sera assuré 3 fois par semaine (mercredi, vendredi et dimanche) par un ATR. Vol aller : décollage de Annaba 9h25, arrivée à Tunis 10h25 Vol retour : décollage de Tunis : 11h15, arrivée à Annaba 12h20 Les informations sur cette nouvelle desserte sont visibles sur le site Air Algérie mais le vol n'est pas encore ouvert à la réservation.

- 7- Le Président de la République souligne qu'« avec la disparition de Fidel Castro, se tourne une page de notre histoire contemporaine », rappelant que le défunt « a été au cœur de tous les événements qui ont façonné le XXe siècle et un témoin d'une perspicacité inégalée des évolutions de ce siècle et de ses tumultes ». « J'ai déjà dit que Fidel a la rare faculté de voyager dans le futur, de revenir et nous le raconter.



A lire :

Loi de Finances 2017: 20 milliards de DA de recettes des taxes introduites par la commission

Le Président de la commission des finances et du budget de l'Assemblée populaire nationale (APN), Mahjoub Bedda, a affirmé samedi à Alger, que les recettes des taxes incluses par la commission dans la loi de Finances 2017 avoisinaient les 20 milliards de DA, réitérant le soutien du parlement au Gouvernement à la lumière du contexte économique actuel.

La commission des finances et du budget de l'APN a introduit des amendements au projet de loi de Finances 2017, qui touchent essentiellement l'augmentation des taxes pour les utilisateurs du cellulaire, la carte pré-payée et les pneus de véhicules (lourds et légers) en appui aux ressources du trésor public, des communes et de la Caisse nationale de solidarité nationale, a indiqué M. Bedda lors du Forum du quotidien "El Moudjahid".

Le parlementaire a déclaré soutenir ces augmentations ainsi que celles incluses dans le projet de loi de Finances 2017, les qualifiant de "dispositions économiques rationnelles" au regard du contexte économique que connaît le pays généré par la chute des cours du pétrole. Il a précisé qu'il s'agissait d'"augmentations légères qui n'influent pas réellement sur le pouvoir d'achat du citoyen", rappelant le maintien de la subvention des produits de première nécessité.

M. Bedda a souligné à ce propos, que le recul des transferts sociaux de 1800 milliards de DA à 1600 milliards de DA s'expliquait par le recul des prix de la plupart des produits de consommation au niveau du marché mondial. Il a appelé cependant, à la mise en place d'un système informatique efficace qui veillera à orienter l'aide aux seuls nécessiteux outre le renforcement du contrôle et des mesures de coercition en vue d'une meilleure maîtrise du marché.

Il a recommandé également la création d'une autorité de régulation pour mettre fin à l'anarchie dans le secteur du transport urbain en termes de tarifs et d'horaires, déplorant la hausse des tarifs de transport de 10% à compter de l'an prochain en raison de l'augmentation des prix du carburant.



Selon le président de la commission des finances et du budget, "il est illogique que le ticket de transport urbain augmente de 10% contre une hausse d'un dinar sur le mazout". Il a estimé d'autre part, que l'augmentation des taxes sur le timbre du passeport ne concernait pas le passeport ordinaire de 28 pages (6000 DA) mais celui de 48 pages qui passera à 25000 DA et une taxe sur la procédure accélérée estimée à 60000 DA.

A une question sur la réduction des salaires des députés, M. Bedda a tenu à faire remarquer que ces derniers qui sont de 300 000 DA sont fixés par le régime indemnitaire régi par le règlement intérieur de l'APN et non la loi de Finances. Il a ajouté enfin, que le parlement avait approuvé la réduction de la prime de fin de mandat à raison de 50%, appelant les cadres supérieurs à "adhérer à cette initiative en guise de soutien à l'Etat".

-FIN-